

Soyons offensifs sur la Coordination EPS!

Les missions doivent être collectivement décidées La dotation indemnitaire doit être augmentée!

Nous devons agir avec les collègues des autres disciplines pour que TOUTES les missions décidées ensemble soient reconnues et correctement indemnisées.

Faites valoir ces revendications en CA!

Des avancées à concrétiser

La coordination EPS qui devient coordination des APSA est renforcée:

—> elle est inscrite dans un décret

La coordination doit être reconnue dans tous les établissements!

De nouveaux établissements concernés ! Concrètement :

La Circulaire d'application n°2015-058 <u>fixe</u> les critères d'attribution :

-> 1 IMP pour au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50 H de service

2 profs à temps plein plus un prof à 10 h = 1 IMP

--> 2 IMP : + de 4 enseignants en « <u>équivalent temps</u> <u>plein</u> » soit :

Si 4 agrégés font 69 heures = 2 IMP Si 2 Agrégés, 2 profs EPS à partir de 75 heures = 2 IMP 4 Profs EPS font 81 heures = 2 IMP

Dans les 2 cas, les forfaits AS/UNSS sont inclus, ce qui change la donne!

Pour les établissements de moins de 50 H, revendiquer conformément à l'article 7 la reconnaissance de cette mission. De même pour les établissements de plus de 7 enseignants d'EPS, revendiquer l'augmentation de l'indemnité

Coordination en

décharge,
c'est possible!

Mais il faut en faire la
demande!
Cf Kit IMP
site national SNEP
http://
www.snepfsu.net/
vicetab/docs/dhg2015/
coordo en decharge.pdf